



Le 2 février 2015

Monsieur Patrick MOREAU

Mairie de Bresse sur Tille

21560 BRESSEY SUR TILLE

Monsieur le Maire,

Votre courrier, daté du 28 janvier, envoyé à notre trésorier, amène notre conseil d'administration à vous faire les remarques suivantes :

Sur la forme : la personne habilitée à recevoir cette lettre est le président de notre association, monsieur Lionel Sanchez.

Sur le fonds : en réponse aux trois points de notre argumentaire

1. Vous prétendez qu'un technicien en hydraulique aurait expliqué, à la réunion du 8 décembre, « la remontée de la nappe est liée au débordement des rivières ». Vous semblez le seul à l'avoir entendu. Cela est contradictoire avec le contenu du document PPRI de la Tille et de ses affluents de la commune de Bresse, où, dans le chapitre Dispositions générales page 3, est écrit
1-1 Champ d'application
Il concerne les inondations par débordement de la Tille, de la Norges et de leurs principaux affluents
Les inondations par remontée de nappe ne sont pas prises en compte
A vous lire, la distinction entre inondation par débordement et inondation par remontée de nappe n'est pas pertinente.
2. Concernant la carte des aléas, vous décidez qu'il ne faut prendre que cette seule carte « un aléas faible représente un risque faible et c'est le principal facteur à prendre en compte ». Mais pourtant, dans le document Méthodologie d'élaboration et résultats des études, on peut y lire : « il faut ajouter aux aléas, les enjeux représentés par nos habitations, ce qui entraîne la carte de zonage rouge donc inconstructible, avec comme conclusion, le fait que l'importance des secteurs rouges rend compte de l'aléa, souvent faible ou moyen, dans les secteurs non urbanisés. L'ampleur de ces champs d'expansion de crue préservés est un atout pour le territoire, à conserver pour les générations futures ».

3. Enfin, vous prétendez que les surfaces concernées par la décision du conseil municipal sont faibles et que notre observation est très exagérée, pourtant à l'échelle des constructions existantes sur Bresse, elles représentent leur doublement.

Nous ignorions que sur le Grand Dijon, il y avait un tel déficit de terrain, qui nécessiterait de construire en zone inondable.

L'intitulé de votre liste aux dernières élections municipales de mars 2014, n'était-il pas ?

«Rassemblement pour la défense de l'intérêt général et du cadre de vie des Bresselyens »

Notre conseil d'administration a donc décidé de ne pas vous rencontrer en mairie ce lundi.

Il demandera aux habitants de Bresse d'exprimer leurs avis sur le PPRI, notamment dans le cadre de notre assemblée générale.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses et participatives.

Pour le conseil d'administration de l'ADEBRES

Le président